

LA COTISATION ET LES CARTES FEDERALES POUR 2022

1) La cotisation du 2022

La cotisation pour les sociétés pour l'année 2022 sera **75 euro**, si celle est payée avant le 15 décembre 2021. Après le 15 décembre la cotisation deviendra **85 euro**.

Peut-on demander aux fondées de pouvoirs des sociétés de nous transférer ce montant **par virement à part** avec en communication le nom **clair et complet** de votre société.

Puisqu'on a remarqué que le titulaire du compte n'est pas toujours si clair, nous vous demandons de bien spécifier le nom de votre société dans la communication du virement.

Veuillez faire le paiement à l'attention du trésorier de la FRNAB (M. Van den Heuvel – Kattespoel 69, 2340 Beerse) sur le compte bancaire BE86 0682 0022 0050 – BIC GKCC BEBB.

Les sociétés qui n'ont pas payé leur cotisation avant le premier janvier; n'auront plus la possibilité de publier leurs tirs publics, ne seront pas mentionnées dans la liste de la fédération et par conséquent elles ne peuvent plus réclamer aucun tir officiel organisé par la FRNAB.

À la fin du mois de novembre, tous les accounts pour connecter au site web de la FRNAB seront désactivés pour être réactivés dès que la cotisation pour 2022 est payée.

2) Cartes fédérales 2022

Aussi les cartes fédérales doivent être payées au trésorier, veuillez bien faire attention que vous le feriez **avec un virement à part de celui pour la cotisation**.

Mentionnez dans la communication de celui-ci les données suivantes:

- Le nom complet de votre société
- Le nombre des cartes fédérales désirées (il n'est plus besoin de faire une différence entre les seniors et les jeunes).

Le prix d'une carte est **15 euros**; assurance et participation au championnat du secteur inclus.

En 2022, les cartes fédérales seront de nouveau distribuées par VLAS, basé sur l'encodage dans le système numérique d'administration des membres (nommé ILA). Celles seront envoyées dès que les membres sont encodés dans le système ILA.

En fonction de la rédaction des cartes fédérales, mais surtout au niveau d'assurance; nous demandons les sociétés de payer les cartes fédérales, ainsi de prolonger l'appartenance ou d'ajouter des membres dans le système ILA dès que possible et ça à partir de début de janvier.

Pour des raisons techniques, qui sont propre au système numérique, le

nombre des cartes fédérales payées ne peut être ajouté qu'à partir de début de janvier.

La FRNAB remettra cela au plus vite, pour que vous aussi puissiez encoder les membres au début du mois de janvier.

3) Cartes fédérales supplémentaires et doubles

Quand il paraît au début de saison, que le club n'a pas demandé assez des cartes fédérales; des cartes supplémentaires peuvent être demandées au même prix de 15 euros.

Cela **n'est que possible** chez le trésorier via virement sur le compte bancaire nommé en dessus.

Le prix d'un double reste 7,5 euros et peut aussi être obtenu chez le trésorier.

Pour une bonne collaboration,

Bram Uvyn
Secrétaire Général

Marc De Bruyne
Président National